

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 28 juin 2013

Rue J.-R. Fiechter - perturbations

Nous informons la population que des travaux d'importance sur la route J.-R. Fiechter vont nécessiter la fermeture de cette dernière durant les deux premières semaines du mois de juillet. L'entreprise de génie-civil devra poser la buse qui permettra le passage du ruisseau sous la route. L'accès aux immeubles et au chantier de l'usine Eta ne sera possible qu'à partir du village. Des contacts ont été pris avec la direction du chantier Eta afin que ces derniers limitent, tant que possible, les livraisons pour le chantier durant ces deux semaines. Il ne leur sera toutefois pas possible de bloquer l'entier des livraisons, raison pour laquelle nous demandons à la population de faire preuve de compréhension.

Petit permis de construire (non publiés selon l'art 27 DPC)

Maître d'ouvrage, auteur du projet et propriétaire foncier : M. Finger Walter – Hervé, rue Pierre-de-Coubertin 16b, 67870 Bischoffsheim / France ; Projet : Remplacement de 32 portes et fenêtres avec création d'une porte-fenêtre et d'un escalier sur la façade sud ; Emplacement : Parcelle n° 62, Rue du Coin-Dessus 1, zone village.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale durant les heures d'ouverture. Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en doubles exemplaires au Secrétariat municipal de Villeret jusqu'au 28 juillet 2013.

Biodéchets des ménages

Afin de ne pas devoir payer un supplément pour la présence de déchets non conformes dans les biodéchets, le Conseil municipal a jugé utile de rappeler ce qui peut être éliminé à la tournée verte et ce qui ne doit pas s'y trouver !

Déchets adaptés

Déchets et restes de cuisines crus et cuits (sauf os, viande et poisson)

En détail: Epluchures, légumes et fruits pourris y.c. agrumes, coquilles d'œufs, coquilles de noix et de cacahuètes, couennes de fromage, marc de café (capsules biodégradables la Semeuse acceptées) et de thé et tisanes et restes d'assiettes sans os, viande ni poisson.

Fleurs et plantes fanées

En détail: Fleurs et plantes d'appartement (sans pots!)

Déchets végétaux de jardin

En détail: Tontes de gazons, paille, foin, feuillages et déchets ligneux (bois).

Les déchets ligneux correspondent à des tailles d'arbres, de haies et d'arbustes et aux sapins de Noël (sans décorations!). Ils doivent être conditionnés en fagots (longueur max. 1.20 m, diamètre max. 30 cm, poids max 20 kg et attachés avec ficelle biodégradable uniquement. Ex. chanvre).

Litières végétales pour petits animaux

En détail: Paille, copeaux et sciure servant de litière pour de petits animaux (lapins, hamsters, gerbilles,...).

Déchets refusés

Lavures (déchets organiques des cuisines) de restaurants et autres établissements publics (homes, cantines)

Pourquoi?

Ces déchets ne sont pas des déchets produits par les ménages. De plus, produits en grande quantité et étant considérés comme sous-produits animaux, ils doivent selon la législation en vigueur subir un traitement spécifique (hygiénisation à 70°C pendant une heure) avant d'être valorisés par méthanisation et/ou compostage.

Restes de viandes crus ou cuits et os

Pourquoi?

Les restes de viandes, de poissons et les os posent des problèmes d'hygiène dans certains types d'installations (compostage en bord de champs, sur place à ciel ouvert,...) et favorisent la présence de nuisibles (corneilles, rats, renards,...) aux abords des stocks de matières à traiter.

Huile végétale usagée

Pourquoi?

Ces matières rendent la collecte problématique (coulores) et peuvent compromettre le processus de compostage si elles sont présentes en trop grande quantité dans certaines installations. En outre, le risque existe d'un mélange avec les huiles minérales rendant impropre le compost à la sortie de l'installation de traitement.

Sachets et capsules de thé et café (exception pour les capsules « La Semeuse » biodégradables)

Pourquoi?

Afin de limiter la présence de matières indésirables comme l'alu et le carton.

Litière minérales (sable à chat, graviers)

Pourquoi?

Ces litières ne sont pas dégradées lors des processus de traitement et peuvent causer des problèmes dans les vis de transport des installations de méthanisation et de compostage. De plus, ces litières peuvent être vectrices de maladies pour le bétail (crottes de chien et chat,...).

Cendres de bois

Pourquoi?

En brûlant le bois, les métaux lourds qui y sont contenus sont concentrés dans les cendres. En cas de fortes quantités de cendres dans les biodéchets, le compost ne pourra plus respecter les teneurs minimales fixées par la Confédération.

Bois traité

Pourquoi?

Les substances contenues dans le bois traité le rendent impropre à une valorisation par méthanisation et/ou compostage.

Copeaux de tronçonnage

Pourquoi?

Les copeaux peuvent contenir des résidus d'huile minérale impropre à être compostés et retournés au sol.

Plantes à problèmes

Pourquoi?

Les plantes à problèmes comme les chardons, les rumex et les néophytes (concernant les néophytes voir liste noire sur www.cps-skew.ch) présentent trop de risques de dissémination, notamment au moment du transport et du stockage avant traitement.

Matériaux biodégradables (vaisselle et couverts, langes,...)

Pourquoi?

Ces nouveaux matériaux présentés comme biodégradable (le plus souvent à base d'amidon de maïs mais parfois aussi en plastique dégradé rapidement) sont de plus en plus présents sur le marché et visent à remplacer certains produits plastiques comme les assiettes et couverts, les langes pour enfants et parfois même les bouteilles de boisson. Ces matériaux, issus de ressources alimentaires, entraînent une confusion chez les citoyens et ont une influence sur la qualité des biodéchets à l'entrée des installations de traitement (confusion de la population et apport de matériaux non-biodégradables). Ce phénomène entraîne un gros effort de tri sur les installations et

augmente la durée du processus de dégradation, péjorant le fonctionnement de celles-ci. D'autre part, il faut rappeler que les matières fécales contenues dans les langes biodégradables n'ont pas leur place parmi les biodéchets et doivent être incinérés.

Et bien sûr tout ce qui n'est pas organique...

Ordures ménagères, tubes, berlingots, attaches, ficelles, sacs d'aspirateur, filtres divers, mégots de cigarette, suie, matière plastiques...

Papier, déchets métalliques, conserves, piles, débris de verre ou de porcelaine, terre cuite, pierres, cailloux ...

Solutions ?

Tous ces déchets se recyclent au travers d'autres filières ou trouvent leur place dans les sacs poubelles destinés à l'incinération.

Le Conseil municipal

Villeret, le 26 juin 2013

Pour vous informer concernant Villeret, une adresse à votre disposition 7/7 et 24/24

<http://www.villeret.ch>

admin@villeret.ch